



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E104013

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2026

ÉDITÉ LE 07/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1998

Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 14/03/2019

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERPIGNAN 1998B00774

Siret : 420 803 637 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 43360H

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78205742

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78205742

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : CAUSADIAS

8 RUE DU COSTABONNE  
ZI TECH OULRICH  
66400 CERET

Téléphone : 04 68 87 12 12

Portable : 06 44 24 05 11

Fax : 04 68 87 49 00

Site Internet : [www.entreprise-causadias.fr](http://www.entreprise-causadias.fr)

E-mail : [j.causadias@orange.fr](mailto:j.causadias@orange.fr)

Responsabilité légale :

CAUSADIAS ANTHONY DIRECTEUR GÉNÉRAL / CAUSADIAS GAËL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE                   | 21/05/2022           |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 08/04/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus   | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1